



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

**Édition Spéciale partie 1
du mois de Décembre 2018**

PRÉFECTURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie et contrôle de gestion

- Décision n° 2018-625 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, accordée le 30 novembre 2018 par Liliane Berger, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne Page 2171
- Décision n° 2018-626 de délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur, accordée le 30 novembre 2018 par Liliane Berger, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne Page 2172
- Arrêté n° 2018-627 relatif au régime d'ouverture au public des services de la publicité foncière de Château-Thierry les 5, 6 et 7 décembre 2018, pris le 30 novembre 2018 par Mme Edith MARCHICA-RICOUR, directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne Page 2174

PRÉFECTURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie et contrôle de gestion

Décision n° 2018-625 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, accordée le 30 novembre 2018 par Liliane Berger, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Nicolas BASSELIER en qualité de Préfet de l'Aisne ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Edith MARCHICA-RICOUR, directrice départementale des finances publiques de l'Aisne et à Liliane BERGER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme BERGER à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : la délégation de signature qui est conférée à Mme Lilian BERGER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne par l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 8 août 2017, est subdéléguée aux fonctionnaires suivants :

Mme Viviane PERINA, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
M. Claude CHANTREAU, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôleur principale des finances publiques,
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôleur principale des finances publiques.
Mme Aline SELLIEZ, contrôleur des finances publiques.

Article 2 : Délégation partielle est accordée en tant que valideurs chorus formulaire aux fonctionnaires suivants :

M. Pierre BATRANCOURT, inspecteur des finances publiques,
Mme Catherine LOCHE, inspectrice des finances publiques,
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôleur principale des finances publiques,
Mme Aline SELLIEZ, contrôleur des finances publiques.
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôleur principale des finances publiques.
Mme Sylvie AVIEGNE, contrôleur des finances publiques.
Mme Sylvie MIGNOT, contrôleur des finances publiques,
M. Mehib LOUAHEM M SABAH, contrôleur des finances publiques,

Article 3 : la présente décision abroge la décision du 1 décembre 2017.

Article 4 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le 30 novembre 2018

Le responsable du pôle pilotage et ressources de la direction
départementale des finances publiques de l'Aisne,
Administratrice des finances publiques adjointe,
Signé : Liliane BERGER

Décision n° 2018-626 de délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur,
accordée le 30 novembre 2018 par Liliane Berger, responsable du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du président de la république du 21 avril 2016, portant nomination de M. Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Edith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnement secondaire à Mme Liliane BERGER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Edith MARCHICA-RICOUR, directrice départementale des finances publiques de l'Aisne et à Liliane BERGER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources ;

DECIDE :

Article 1 : la délégation de signature qui est conférée à Mme Liliane BERGER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne par l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017, est subdéléguée aux fonctionnaires suivants :

Mme Viviane PERINA, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
M. Claude CHANTREAU, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôleur principale des finances publiques,
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôleur principale des finances publiques.
Mme Aline SELLIEZ, contrôleur des finances publiques.

Article 2 : Délégation partielle est accordée en tant que valideurs chorus formulaire aux fonctionnaires suivants :

M. Pierre BATRANCOURT, inspecteur des finances publiques,
Mme Catherine LOCHE, inspectrice des finances publiques,
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôleur principale des finances publiques,
Mme Aline SELLIEZ, contrôleur des finances publiques.
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôleur principale des finances publiques.
Mme Sylvie AVIEGNE, contrôleur des finances publiques.
Mme Sylvie MIGNOT, contrôleur des finances publiques,
M. Mehib LOUAHEM M SABAH, contrôleur des finances publiques,

Article 3 : la présente décision abroge la décision du 1^{er} décembre 2017.

Article 4 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le 30 novembre 2018

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale
des finances publiques de l'Aisne,
Administratrice des finances publiques adjointe
Signé : Liliane BERGER

Arrêté n° 2018-627 relatif au régime d'ouverture au public des services de la publicité foncière de Château-Thierry les 5, 6 et 7 décembre 2018, pris le 30 novembre 2018
par Mme Edith MARCHICA-RICOUR, directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne,

La directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Édith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016, nommant M. Nicolas BASSELIER Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} – Les services de publicité foncière de CHÂTEAU-THIERRY seront fermés à titre exceptionnel du mercredi 5 décembre au vendredi 7 décembre 2018 inclus.

Art. 2 – La Directrice départementale des finances publiques de l'Aisne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 30 novembre 2018

Par délégation du Préfet,
Signé : Liliane BERGER
Administratrice des Finances publiques adjointe
Par délégation de la directrice départementale des finances
publiques de l'Aisne